



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupe enseignement général

CDT
Richard Zabet
A6

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 4 / depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

Il est paradoxal de constater que c'est l'arme nucléaire, la plus puissante et la plus terrifiante de toutes les armes, qui a contribué à la paix dans le monde : la guerre froide n'a jamais dégénéré en conflit de haute intensité. Le recours à la guerre paraissait plus difficile et beaucoup plus dangereux sous l'« épée nucléaire de Damoclès » qui pesait alors sur le monde. La lutte des deux blocs s'est soldée par l'abandon de l'ours soviétique¹. La stratégie nucléaire qui avait prévalu et l'équilibre de la terreur qu'elle avait fait régner sur les deux blocs n'avaient plus lieu d'être. Malheureusement, le démembrement de l'ancienne puissance soviétique a encouragé une certaine prolifération en disséminant connaissances, chercheurs, matériaux, dispositifs, voire même l'arme elle-même, vendue aux plus offrant par des marchands peu scrupuleux du Traité de Non Prolifération. Après avoir défini et cerné le périmètre de la prolifération, on verra comment la stratégie nucléaire peut se « recycler » dans la lutte contre cette prolifération. Ensuite seront étudiées les rôles contemporains de l'arme nucléaire ; il sera surprenant de constater alors que les raisons qui poussent un pays à conserver son armement nucléaire sont les mêmes que celles qui poussent un pays à proliférer. Finalement, une certaine collusion entre ces deux notions de stratégie nucléaire et de prolifération apparaît : chacun donne à l'autre sa raison d'être.

Cherchant une définition de la prolifération, elle peut être exposée comme la multiplication rapide ou la dissémination incontrôlée d'une certaine catégorie d'armement. Le terme de prolifération est réservé aux armements non conventionnels, caractérisés d'une part par leur effet dévastateur et terrifiants, d'autre part par la condamnation morale ou légale les concernant : nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique associés à la menace balistique de projection à longue distance. La prolifération est donc, pour un Etat donné, la capacité à détenir, construire ou déployer ces

¹ L'une des raisons de la fin de l'empire soviétique fut son incapacité matérielle à contrer la surenchère américaine de l'Initiative de Défense Stratégique lancée par Ronald Reagan.

armements non conventionnels. Le champ d'action de la dissuasion nucléaire se limite aux Etats ou groupes d'Etats constitués. Elle ne s'applique pas, du moins pour le moment, à des groupuscules trans-étatiques comme les terroristes ou les mafias par exemple. Cette prolifération peut être le fait d'Etats dévoyés, aux ambitions belliqueuses ostentatoires, créant ainsi un danger réel pour la paix dans une région du monde déterminée et une menace pour d'autres nations, notamment les grandes nations occidentales.

La Prolifération est citée par le Livre Blanc de la Défense de 1994 comme l'un des grands défis majeurs à venir. Les intérêts en cause ne changent pas ; c'est la menace potentielle qui change. La dissuasion nucléaire du XXIème siècle ne s'adresse plus à un seul bloc, mais « à qui de droit » de façon omnidirectionnelle. Le discours de Mr Chirac, président de la République devant l'IHEDN le 8 juin 2001 est très clair à ce sujet : « La dissuasion est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer son principe d'autonomie stratégique, dont découle notre politique de Défense [...] La dissuasion soit également nous permettre de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur nos intérêts vitaux des puissances régionales dotées d'ADM² ». Ce rôle dissuasif de l'arme nucléaire a été confirmé et consolidé ces quinze dernières années. Tous les Etats qui en sont dotés ont adoptés une logique de dissuasion, et non une logique d'emploi, contrairement aux pays dits « proliférants » qui peuvent menacer voire utiliser ces ADM. Cette « crainte » que la dissuasion fait peser sur ces pays que certains qualifient « d'Etats voyous » contribue à les dissuader d'utiliser ces armes de destructions massives sous peine de représailles. Cette dissuasion permettra toujours de signifier à une puissance régionale que l'emploi d'ADM, même pour une recherche d'effets tactiques, emporterait pour elle un risque nucléaire.

Cette dissuasion se teinte fortement d'un effet d'annonce à l'encontre de pays peu ou prou désignés, avec un mélange des genres (Stratégique contre tactique) qui peut faire peur. Cette doctrine mérite d'être mieux affinée afin que le pas ne soit jamais franchi, et que la stratégie de dissuasion demeure une « menace d'utilisation » sans se transformer en stratégie d'action.

Si la stratégie nucléaire permet une lutte contre la prolifération, elle ne se réduit pas pour autant à cela. A quoi d'autre peut servir l'arme nucléaire aujourd'hui ? Son rôle est resté le même que lors de sa création : facteur d'affirmation de puissance et indépendance nationale.

On peut se poser en parallèle la question suivante : pourquoi y a-t-il des pays proliférants ? Elle appelle les mêmes réponses : certains pays prolifèrent dans l'espoir d'un gain politique : recherche d'une position de suprématie et de puissance régionale et recherche d'un pouvoir élevé de négociations. Les raisons des uns ou des autres sont de même nature, simplement en effet miroir ; les uns adoptent le statu quo, les autres veulent accéder à ce qu'on les uns.

Le statut nucléaire reste perçu comme un des attributs de la puissance. Il permet à des « puissances moyennes » comme la France ou le Royaume-Uni de siéger comme membre permanent au conseil de sécurité des Nations Unies. De même, la prolifération pour un pays peut être la recherche d'une position de suprématie et de puissance régionale. Le cas Irakien en fut l'archétype, l'Iran pourrait être classé dans la même catégorie.

Le statut de puissance nucléaire offre au pays qui le possède une relative autonomie stratégique. La constitution de l'arsenal nucléaire français décidé à la suite de l'expédition de Suez en 1954 après les menaces soviétiques et le lâchage de notre allié américain, est l'exemple flagrant de l'autonomie stratégique que procure l'armement nucléaire. Il est à noter, entre parenthèses, que si l'Europe veut pouvoir s'impliquer pleinement dans des opérations et faire valoir son « droit à la guerre », et faire valoir son autonomie stratégique vis-à-vis de son grand allié américain, elle devra s'affirmer comme puissance nucléaire, au moins par l'intermédiaire des ses deux pays nucléaires dès lors que la PESD sera assise sur des capacités conventionnelles et une organisation crédible.

² Armes de Destruction Massive, nouveau terme pour les armes nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques.

Pour les pays proliférants, la détention d'ADM et la menace de les utiliser peut concrétiser une certaine volonté d'autonomie stratégique, peut-être pas au niveau mondial, mais assurément à un niveau régional.

La recherche de prolifération apparaît pour certains pays comme « le nucléaire du pauvre », elle semble pour eux jouer le même rôle qu'a joué pour d'autres l'admission au rang de puissance nucléaire. Elle est le fruit d'un effet miroir, pour ne pas être le dernier et trouver un équilibre, une parité avec les pays voisins. Cette prolifération apparaît comme la recherche de garantie de sécurité suprême à peu de frais, en compensation d'un manque de technologie. Du point de vue des pays proliférants, tout se passe comme si les puissances nucléaires officielles refusent leur refusent ce qu'elles se sont autorisées pour elles-mêmes.

Il est clair que la dissuasion nucléaire a de beaux jours devant elle. Son concept reste indissociable des principes de permanence, de suffisance et crédibilité. A ce titre, elle est la seule forme de stratégie qui puisse nous permettre non seulement de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur nos intérêts vitaux des puissances régionales dotées d'ADM, mais surtout de garantir que la survie de notre pays ne sera jamais remise en cause par une puissance militaire majeure. Elle consent également à marquer, le moment venu, à un adversaire éventuel, que nos intérêts vitaux sont en jeu et que nous sommes déterminés à les sauvegarder. Dans un avenir indéfini aux menaces toujours plus floues, même en l'absence de menaces majeure immédiates, la dissuasion n'en reste pas moins une police d'assurance ; elle relève d'un principe de précaution. Cette dissuasion nucléaire continuera son rôle de modérateur de crise. Même s'il n'y a pas de risque immédiat de conflit, toutes les grandes nations nucléaires sont en phase d'affirmation de puissance. Entre la Chine et l'Inde, et entre les Etats-Unis et la Russie, le risque d'une grave crise est loin d'être nul. Gageons que la possession de l'arme nucléaire permettra de limiter l'escalade de la violence dans les relations entre ces grandes puissances du XXIème siècle. La lutte contre la prolifération permet aussi un « renouveau » de la doctrine nucléaire, en complément aux vieux concepts qui demeurent d'actualité. Dissuasion et prolifération sont donc intimement liés. L'une peut-elle exister sans l'autre ?